

À tous les membres utilisateurs du champ #3

Afin d'assurer le confort et le bien-être de tous, nous sommes dans l'obligation d'imposer une restriction temporaire sur le type d'armes permises au champ #3 (pistolet).

**Veillez prendre note que jusqu'à nouvel ordre, seules les armes de poing (pistolet / revolver) pourront être utilisées lors des séances de tir régulières (vend, samedi et dimanche) au champ #3.**

Nous invitons nos utilisateurs d'armes longues et restreintes de type AR et d'armes à chargement par la bouche (poudre noire) à utiliser les champs #1 & #2.

Nous vous rappelons que si vous utilisez une arme longue restreinte, un Officiel doit être en poste et vous devez inscrire vos numéros de certificats sur le registre journalier.

Nous nous excusons pour les désagréments pouvant être causés par cette restriction temporaire.

Merci de votre compréhension

*Pour le CA*  
**Michel Blain, trésorier**  
**C.C. & P. Maska Inc**